

Conditions générales et particulières de vente et d'utilisation
En vigueur à compter du 25 mai 2018

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales et particulières de vente font l'objet d'un affichage à l'entrée de l'établissement.

Conditions générales de vente

1. Objet
Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les opérations de vente conclues par le Centre aquatique. Selon le type de produit ou service, des conditions particulières s'appliquent.

2. Accès - Horaires d'ouverture

Les horaires et jours d'ouverture sont affichés à l'entrée de l'établissement. Ils varient selon les périodes de l'année. Afin de pouvoir bénéficier des prestations proposées par le site, l'usager devra dans un premier temps se présenter à l'accueil. Aucune vente ne pourra s'opérer par d'autre personne que les basses de caisses (sauf pour les tickets d'entrées contre d'entrées). Les usagers devront respecter les différents règlements intérieurs en vigueur au sein de l'établissement sous peine de se voir l'accès à l'équipement refusé. L'exclusion de l'établissement pour non-respect d'un règlement intérieur ne donne pas droit à remboursement.

3. Prix et paiement

Les tarifs s'entendent en euros et toutes taxes comprises. Ils sont affichés à l'entrée de l'établissement. Afin de pouvoir bénéficier d'un tarif préférentiel, les résidents de Chailion-sur-Chalaronne doivent présenter à l'accueil un justificatif de domicile valide de qui le tarif extérieur leurs sera appliqué. De même, un justificatif devra être présenté pour bénéficier des tarifs réduits pratiqués sur le site.

4. Recommandation santé - hygiène et sécurité

Le Centre aquatique assure l'entretien des usagers sur le fait que les activités et services proposés peuvent comporter des risques notamment l'usage de la piscine, le sauna, le hammam. Ceux-ci sont donc formellement déconseillés à toute personne en mauvaise santé ou présentant des troubles d'ordre médical susceptibles de s'aggraver du fait de leur pratique (notamment problèmes cardiaques, respiratoires, osseux). N'oubliez pas de consulter votre médecin avant de pratiquer une activité sportive.

5. Assurances
Le Centre aquatique est assuré pour les dommages engagés sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'observation de consignes de sécurité telles que stipulées dans les règlements intérieurs des installations et du matériel.

6. Réclamations
Toute réclamation devra être formulée par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : VM01400 Rue des Peupliers 01400 Chailion-sur-Chalaronne.

7. Loi Informatique et libertés
Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les informations recueillies font l'objet d'un traitement par la société VM01400. Elles sont indispensables pour la gestion de votre dossier. Les destinataires des données sont les services administratifs. Le délai de conservation des données est de 1 an à compter de la fin de la relation contractuelle. Sur justificatif de votre identité, vous bénéficiez d'un droit d'information, d'accès, de rectification, d'élimination, de portabilité, sur les informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au Délégué à la Protection des Données à l'adresse mail suivante : dpo@vert-marine.com ou par courrier à l'adresse postale suivante : SAS VERT MARINE – A l'attention du Délégué à la Protection des Données - 4 rue de l'Industrie – 27390 GRAYVIGNY. Vous bénéficiez également d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

1. OBJET DU CONTRAT
Après avoir pris connaissance des prestations proposées, des horaires d'ouverture de l'établissement, des conditions générales de vente ainsi que des règlements intérieurs applicables aux différents espaces, l'abonné déclare souscrire un contrat d'abonnement nominatif et inaliénable avec le Centre aquatique lui permettant d'utiliser et de bénéficier des prestations proposées par l'équipement selon la formule choisie et selon un prix indiqué au tarif.

2. CONDITIONS D'ACCÈS
Le présent contrat est conclu après que l'abonné ait reçu les renseignements relatifs aux activités proposées par le Centre aquatique et après qu'il ait complété et signé le dossier complet d'abonnement. Il devra en outre fournir les documents mentionnés au sein du formulaire d'abonnement et avoir réglé les droits d'adhésion et les mois en cours.

Les conditions générales de vente, la fiche d'inscription et les règlements intérieurs spécifiques aux activités choisies, constituent le seul cadre des relations juridiques entre l'abonné et le Centre aquatique.

Dans les meilleurs délais après la souscription du contrat d'abonnement et son paiement, le Centre aquatique fournit une carte d'abonnement à l'abonné, nominative. Ces cartes sont inaliénables, irrévocables et strictement personnelles. La carte d'abonnement devra être présentée à l'accueil à chaque entrée de l'abonné dans l'enceinte de l'établissement. L'abonné n'a pas le droit de laisser la carte d'abonnement dans les locaux de l'établissement, à en utiliser les installations et le matériel, dans le cadre des horaires d'ouverture affichés sur le site et en fonction de la formule d'abonnement retenue.

Deux formules techniques occasionnent la fermeture de bassins autour lieu chaque année. S'agissant d'un équipement public, une partie ou la totalité des installations pourra être temporairement inaccessible notamment en cas de manifestations sportives telles que des compétitions. Les abonnés seront informés de ces différents fermetures par voie d'affichage 49 jours avant.

3. DURÉE ET PRIX

L'abonnement est conclu pour une durée d'un mois renouvelable tous les mois par tacite reconduction. L'abonnement prend effet à compter de l'inscription et du paiement des droits d'entrée et du mois en cours. Le contrat se résilie de plein droit à tout moment si la période reconduite moyennant un préavis de 30 jours fin de mois, envoyé par lettre recommandée avec AR au Centre aquatique. Le paiement de l'abonnement se fait selon le tarif en vigueur affiché à l'accueil de l'équipement au jour de la souscription.

Les tarifs sont fixés par le propriétaire de l'équipement. Du ce fait, les souscripteurs de prix réduits moyennant un préavis de 60 jours. Toute interruption ou résiliation du prix de l'abonnement non justifiée par un des motifs énoncés au présent contrat, adresse la Carte aquatique. L'abonné n'a pas le droit de résilier un abonnement. En cas de résiliation, l'abonné est tenu de payer les droits d'adhésion et de régler les mois restants à sa charge.

L'abonnement est matérialisé par une carte d'abonné. Cette carte est inaliénable, irrévocable et strictement personnelle. En cas de perte ou de vol de la carte d'abonné, l'abonné s'engage à payer la somme de son montant de remplacement.

4. TRANSFORMATION DE L'ABONNEMENT

Pour toute transformation de votre abonnement PASS, merci de bien vouloir vous adresser à l'accueil.

5. MODALITÉS DE PaiEMENT

Le paiement de l'abonnement se fera par prélèvements d'urgence le 01^{er} de chaque mois.

6. SUSPENSION

L'abonnement pourra être suspendu à la demande de l'abonné pour des causes liées à son état de santé ou à sa situation professionnelle. Ces causes doivent être prouvées par un certificat médical ou un justificatif professionnel. Les causes doivent être déclarées à l'accueil de l'équipement. L'abonné devra solliciter la suspension du contrat par courrier recommandé avec AR, dans les 30 jours qui suivent la survenance de la cause, et devra présenter au Centre aquatique, tout justificatif permettant d'établir le caractère réel et sérieux de sa demande, ainsi que sa bonne foi. Il devra en outre restituer provisoirement sa carte d'abonnement. La suspension prendra alors effet à compter de son acceptation par le Centre aquatique, envoyée par courrier recommandé avec AR à l'abonné. L'abonnement et son paiement seront suspendus à cette date, et ce pendant le délai indiqué.

7. RESILIATION

7.1 - Résiliation à l'initiative de l'abonné
L'abonnement pourra être résilié à la demande de l'abonné, moyennant un préavis de 30 jours envoyé par lettre recommandée avec AR au Centre aquatique. La résiliation du contrat se fera 30 jours fin de mois après le receipte de la lettre recommandée avec AR. Les droits d'adhésion restent acquis par le Centre aquatique. En cas de résiliation, l'abonné devra régler les mois restants au droit d'adhésion selon le tarif.

7.2 - Résiliation à l'initiative du Centre aquatique
L'abonnement pourra être résilié de plein droit par le Centre aquatique après l'envoi d'un courrier recommandé avec AR en cas de non paiement total ou partiel de toute quelconque des échéances contractuelles.

L'abonnement pourra être résilié de plein droit par le Centre aquatique immédiatement après constat par deux membres du personnel du Centre aquatique ou par un membre du personnel du Centre aquatique et deux abonnés pour les motifs suivants :

- En cas de non respect du règlement intérieur de l'établissement ;
- En cas de faute grave, agressive, violente ou contraire aux bonnes mœurs ;
- En cas de prêt à toute autre personne de sa carte.

Cette résiliation sera confirmée par l'envoi d'un courrier recommandé avec AR. Toute résiliation à l'initiative du Centre aquatique entraînera l'indivision d'accès à l'abonné. L'abonné devra alors restituer sa carte d'abonnement. L'abonnement pourra également être résilié de plein droit par le Centre aquatique : Lorsque la suspension ou les suspensions cumulées de l'abonnement demandées par l'abonné en vertu de l'article 6 des présentes sont supérieures à 6 mois ;

En cas de fermeture de l'équipement pour cause de travaux rendant impossible la poursuite du contrat d'abonnement ;

- En cas de force majeure.

- En cas de deux derniers cas, l'abonné se verra rembourser son abonnement au prorata temporis.

Le Centre aquatique pourra également résilier le contrat moyennant un préavis de 30 jours fin de mois envoyé par lettre recommandée avec AR.

8. RECOMMANDATIONS SANTE - REGLES DE SECURITE

Le Centre aquatique assure l'entretien des usagers sur le fait que les activités et services proposés peuvent comporter des risques notamment l'usage de la piscine, le sauna, le hammam. Ceux-ci sont donc formellement déconseillés à toute personne en mauvaise santé ou présentant des troubles d'ordre médical susceptibles de s'aggraver du fait de leur pratique (notamment problèmes cardiaques, respiratoires, osseux). N'oubliez pas de consulter votre médecin avant de pratiquer une activité sportive.

Pour les abonnements comprenant une activité de fitness, l'abonné s'engage à remettre un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive dès avant la 1^{ère} séance et devra le renouveler au minimum tous les deux ans. Le Centre aquatique se réserve le droit de prendre ou d'imposer toute mesure qui serait nécessaire pour garantir la sécurité de ses abonnés et les conditions d'hygiène.

9. ASSURANCES

Le Centre aquatique est assuré pour les dommages engendrés sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'observation de consignes de sécurité telles que stipulées dans les règlements intérieurs des différents espaces, ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

Les vestiaires du Centre aquatique ne font pas l'objet de surveillance. L'abonné ne peut pas laisser ses affaires personnelles en dehors des casiers fermés à clé et prévus à cet effet.

10. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les informations recueillies font l'objet d'un traitement par la société VM01400. Elles sont indispensables pour la gestion de votre abonnement. Les destinataires des données sont les services administratifs. Le délai de conservation des données est de 1 an à compter de la fin de la relation contractuelle. Sur justificatif de votre identité, vous bénéficiez d'un droit d'information, d'accès, de rectification, d'élimination, de portabilité, sur les informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au Délégué à la Protection des Données à l'adresse mail suivante : dpo@vert-marine.com ou par courrier à l'adresse postale suivante : SAS VERT MARINE – A l'attention du Délégué à la Protection des Données - 4 rue de l'Industrie – 27390 GRAYVIGNY. Vous bénéficiez également d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.



Les sont librement consultables à l'entrée de l'équipement

Aquadombes - VERT MARINE – SARL VM 014000000 – rue des Peupliers – 01400 Chailion-sur-Chalaronne
R.C.S Bourg-en-Bresse 814 765 103



Aquadombes - VERT MARINE – SARL VM 014000000 – rue des Peupliers – 01400 Chailion-sur-Chalaronne
R.C.S Bourg-en-Bresse 814 765 103

1. C/Formulaire d'abonnement
2. Les sont librement consultables à l'entrée de l'équipement
3. Les sont librement consultables à l'entrée de l'équipement
4. Les sont librement consultables à l'entrée de l'équipement
5. Les sont librement consultables à l'entrée de l'équipement
6. Les sont librement consultables à l'entrée de l'équipement
7. Les sont librement consultables à l'entrée de l'équipement
8. Les sont librement consultables à l'entrée de l'équipement
9. Les sont librement consultables à l'entrée de l'équipement
10. Les sont librement consultables à l'entrée de l'équipement
11. Les sont librement consultables à l'entrée de l'équipement
12. Les sont librement consultables à l'entrée de l'équipement
13. Les sont librement consultables à l'entrée de l'équipement
14. Les sont librement consultables à l'entrée de l'équipement
15. Les sont librement consultables à l'entrée de l'équipement
16. Les sont librement consultables à l'entrée de l'équipement
17. Les sont librement consultables à l'entrée de l'équipement
18. Les sont librement consultables à l'entrée de l'équipement
19. Les sont librement consultables à l'entrée de l'équipement
20. Les sont librement consultables à l'entrée de l'équipement

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Espace Aquatique

Cet espace comprend trois lignes d'eau, un bassin ludique, une piscine.

L'espace aquatique propose aux usagers :

- De la billetterie individuelle
- De la billetterie groupe
- Des cartes 10 entrées
- Des cartes famille
- Des entrées PASS
- L'école de natation
- Des abonnements PASS
- Des cartes cadeau

Les conditions particulières de vente et d'utilisation de ces produits et services sont définies ci-après.

1. Billetterie individuelle

Les personnes souhaitant avoir accès à l'espace aquatique doivent s'acquies du droit d'entrée sur place à l'entrée du site. Les billets ne donnent lieu à aucun remboursement et sont valables uniquement le jour de l'achat.

Les commandes de billets en prévente bénéficient de tarifs spéciaux. Seuls les comités d'entreprise ou assimilés sont concernés par ce type de tarifs.

L'entrée est gratuite pour les enfants de moins de 3 ans, un tarif réduit est accordé aux enfants de moins de 12 ans, sur présentation d'un justificatif (carte d'identité, livret de famille).

Comme indiqué dans les conditions générales de vente, une tarification réduite est appliquée pour les résidents de Chailillon-sur-Chalaronne sur présentation d'un justificatif.

Les enfants de moins de 10 ans ou ne sachant pas nager doivent impérativement être accompagnés d'une personne majeure dans l'eau sur présentation d'une pièce d'identité.

2. Billetterie groupe

Les tarifs de groupes sont applicables aux catégories suivantes, sans effet minimum (sur présentation d'un justificatif) :

- Les scolaires
- Les centres de loisirs
- Les associations

Afin que le tarif de groupe s'applique, une réservation validée par l'espace aquatique est impérative (voir procédure d'accueil des groupes).

3. Cartes 10 entrées

La carte de 10 entrées a une durée de validité de 6 mois à compter de la date d'achat. Plusieurs entrées peuvent être utilisées le même jour. Elle n'est pas nominative. Lorsque la date de validité est dépassée et que le solde n'est pas nul, la condition de recharger la carte, le solde restant est cumulé.

4. Cartes famille

Contre paiement, et présentation du livret de famille, une carte cartonnée sera remis à chaque membre de la famille (photos nécessaires pour chaque membre de la famille).

Sur présentation de cette carte, l'usager pourra profiter de tarifs préférentiels pour les entrées initiales piscines.

Elle est valable 6 mois, renouvelable, à compter de sa date d'achat. Chaque membre de la famille peut utiliser sa carte individuellement.

5. Entrée PASS

L'entrée PASS est réservée aux personnes majeures (sur présentation d'un justificatif). Elle donne accès pour une journée à l'ensemble de l'espace aquatique, comme décrit

point, mais également à l'espace baigné : sauna, hammam, bassin baigné, ainsi qu'aux séances d'aquagym du jour*.

6. Abonnements PASS

Les abonnements PASS proposés sont les suivants : PASS Aquatique, PASS MaIn, Pass Zen, PASS Automne, PASS Liberté. Les conditions générales de vente de ces PASS sont indiquées dans les contrats.

7. Ecole de natation

L'espace aquatique propose des inscriptions à l'école de natation pour les enfants et les adultes (à l'année). Les modalités et conditions d'inscriptions sont décrites dans « le bulletin d'adhésion ».

8. Carnets CE

Contre paiement, est remis au représentant du bureau du Comité d'entreprise, des carnets de 50 tickets CE. Sur chacun des tickets, le CE devra apposer son tampon. La validité des tickets CE est d'un an à compter de la date d'achat.

2 Dans la limite des places disponibles